

# ACTION URGENTE

## TCHAD. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS LIBÉRÉ APRÈS AVOIR ÉTÉ AMNISTIÉ

Le 30 décembre 2021, Baradine Berdei Targuio a bénéficié d'une amnistie, il est donc désormais libre. Le défenseur des droits humains a été arrêté le 24 janvier 2020 et a passé près de 17 mois en détention arbitraire ; dont les sept premiers au secret. Deux jours avant son arrestation, il avait publié sur Facebook un message évoquant les problèmes de santé présumés du président Idriss Déby Itno et avait exprimé des inquiétudes au sujet de la situation en matière de droits humains dans la région du Tibesti, au Tchad. Le 18 septembre 2021, il a été condamné à trois ans d'emprisonnement pour « atteinte à l'ordre constitutionnel ». Le 10 juin 2021, il a bénéficié d'une libération provisoire assortie de restrictions à sa liberté de mouvement et à son droit de s'exprimer librement.

**Aucune action complémentaire n'est requise. Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels.**

Après 17 mois de détention arbitraire, le défenseur des droits humains **Baradine Berdei Targuio** a été libéré le 10 juin 2021. Cependant, sa libération était conditionnelle, et il a été soumis à une interdiction de voyager et à une injonction au silence qui l'empêche de s'exprimer sur son affaire dans les médias ou auprès d'ONG. Ces deux conditions constituent une violation de son droit de circuler librement et de son droit à la liberté d'expression. Le 30 décembre 2021, le président a promulgué une loi d'amnistie générale sur les faits d'atteinte à l'intégrité de l'État et de délits d'opinion qui accorde l'amnistie à 44 personnes, dont Baradine Berdei Targuio, supprimant ainsi les restrictions à sa liberté, ce qui signifie qu'il est désormais complètement libre.

Baradine Berdei Targuio a été arrêté le 24 janvier 2020 et il a passé près de 17 mois en détention arbitraire, dont les sept premiers en détention au secret, en lien avec l'expression pacifique de ses opinions. Deux jours avant son arrestation, il avait publié sur Facebook un message indiquant que le président serait gravement malade et hospitalisé en France. Il avait également adressé une lettre ouverte au président sur la situation des droits humains dans la région du Tibesti, au Tchad, dans le contexte de l'état d'urgence. En août 2020, il a été inculpé d'atteinte à la sécurité nationale, de possession illégale d'armes et de coups. Ces charges ont par la suite été abandonnées par la Cour criminelle et requalifiées en « atteinte à l'ordre constitutionnel ». Le 18 février 2021, il a été condamné à trois ans de prison et à une amende de 250 000 francs CFA (430 dollars américains).

La libération de Baradine Berdei Targuio est la conclusion d'un travail de campagne et de plaidoyer national et international intense pour faire pression sur les autorités tchadiennes afin qu'elles lui accordent sa libération inconditionnelle. Dans un message posté sur Facebook le 12 février 2022, il a souligné la « détermination, l'optimisme et la persévérance des sympathisant-e-s d'Amnesty International et des deux avocats qui [l]'ont accompagné du début à la fin. »

**NOM ET PRONOM À UTILISER : Baradine Berdei Targuio (il)**

**CECI EST LA QUATRIÈME ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 7/20.**

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr20/3941/2021/fr/>**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

